



COMITE SYNDICAL DU PAYS VIDOURLE CAMARGUE
Compte rendu de la réunion du 4 avril 2018
à Sommières

Séance du 4 avril 2018

Date de convocation : 22 mars 2018

Membres en exercice : 44 titulaires et 44 suppléants + 8 sans voix délibérative

Membres présents : 28 titulaires et/ou suppléants + 1 sans voix délibérative

Membres votants présents : 26

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 8 (Mme CLAUDEL à M. PELISSIER, Mme CHOPARD à Mme DOUTRES, M. MEGIAS à Mme MAUMEJEAN, M. CRAUSTE à Mme ROUVIERE, M. DUPONT à M. FRANC, M. CERDA à Mme ARRAZAT, M. GRAS à M. ESTEVE, M. SAUZEDE à Mme MARTIN)

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance :

Procuration non retenue :

Nombre total de voix : 31

Le quorum est atteint : 26/44

L'an deux mille dix-huit, le quatre avril, à 18h30, le Comité Syndical du PÉTR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Sommières.

Présents :

Titulaires avec voix délibérative :

Olivier PENIN, Christine ROUVIERE (+ procuration M. Crauste), Laurent PELISSIER (+ procuration Mme Claudel), Arlette FOURNIER, Jean Paul FRANC (+ procuration M. Dupont), Monique CHRISTOL, Jean Baptiste ESTEVE (+ procuration M. Gras), Jacky REY, Jean François LAURENT, Gérard DUPLAN, René BALANA, Marc FOUCON, Pilar CHALEYSSIN, Thierry AGNEL, Robert MONNIER, Véronique MARTIN (+ procuration M. Sauzède), Jean Pierre BONDOR, Pierre MARTINEZ, Pierre GAFFARD LAMBON, Jean Michel ANDRIUZZI, Marie José PELLET, Cécile MARQUIER, François GRANIER,

Suppléants avec voix délibérative : Mme Bernadette MAUMEJEAU (+ procuration M. Mégias), Mme Marie José DOUTRES (+ procuration Mme Chopard), Françoise ARRAZAT (+ procuration M. Cerda),

Suppléants sans voix délibérative : Michel FEBRER, Marc LARROQUE

Présence de (Pays de Lunel) : Richard PITAVAL

Absents excusés :

Robert CRAUSTE, Alain DUPONT, Daniel JULIEN, André SAUZEDE, Henry SARRAZIN, Christian VALETTE,

Administration :

Yannick REBOUL Directeur du Pays Vidourle Camargue, Maxime CHARLIER Animateur LEADER, Catherine BAZILE Assistante de direction du Pays Vidourle Camargue.

M. Martinez accueille et remercie les délégués présents pour ce Comité syndical du PÉTR.

Quorum : Le quorum étant vérifié (26/44), la séance peut commencer.

Secrétaire de séance : Il s'agit dans un premier temps de désigner un secrétaire de séance ; M. Olivier PENIN accepte de remplir la fonction. Il est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

M. Martinez rappelle l'ordre du jour.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1- Approbation du compte de gestion 2017
- 2- Approbation du compte administratif 2017
- 3- Affectation des résultats de l'exercice 2017 au budget 2018

- 4- Propositions budgétaires 2018
- 5- Indemnité allouée au comptable public
- 6- Plafonnement des engagements financiers dans le cadre des délégations attribuées au Président
- 7- Adhésion aux réseaux de défense des intérêts liés au PETR
- 8- Adhésion aux sites remarquables du gout et participation aux déplacements sur salons
- 9- Mise en œuvre du projet de coopération gestion et valorisation des ressources halieutiques locales – prise en charge des frais de déplacements en Italie (Costa Dell Emilia Romagna)
- 10- Politiques contractuelles : Avenant au contrat de ruralité et autorisation de signature des conventions financières annuelles
- 11- Questions diverses

La séance peut donc débiter.

- I) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Rapporteur : M. Estève

Le Compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et retrace l'exécution des dépenses et des recettes de l'exercice 2017 par Monsieur le Trésorier Payeur Départemental, M. Hugues LACREU.

Les résultats de l'exercice 2017 s'établissent ainsi :

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice 2017
Investissement	11 702.84 €	19 504.45 €	+ 7 801.61 €
Fonctionnement	300 069.35 €	291 226.81 €	- 8 842.54 €

Après vérification, le compte de gestion est conforme au compte administratif.

Le compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes.

Résultat du vote :

Vote pour : 31

Abstention : 0

Vote contre : 0

- II) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Rapporteur : M. Estève

Le compte administratif retrace l'exécution des dépenses et des recettes de l'exercice 2017 par l'ordonnateur.

Les résultats de l'exercice 2017 s'établissent ainsi :

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice 2017
Investissement	11 702.84 €	19 504.45 €	+ 7 801.61 €
Fonctionnement	300 069.35 €	291 226.81 €	- 8 842.54 €

Résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2017 à reporter au budget primitif 2018 :

Investissement (report exercice 2016 + résultat exercice 2017) :

73 832.76 € + 7 801.61 € = + 81 634.37 €

Fonctionnement (report exercice 2016 + résultat exercice 2017) :

104 514.71 € - 8 842.54 € = + 95 672.17 €

Ces chiffres sont en conformité pour les deux sections avec le compte de gestion 2017 de Monsieur le Trésorier Payeur Départemental, comme vu précédemment.
Il n'y a pas de question.

Résultat du vote :

Vote pour : 31
Abstention : 0
Vote contre : 0

- III) AFFECTATION DES RESULTATS 2017

Rapporteur : M. Estève

Après avoir pris connaissance du résultat de clôture du compte administratif 2017 qui fait apparaître :
- un résultat cumulé de fonctionnement de : + 95 672.17 €
- un résultat cumulé d'investissement de : + 81 634.37 €

Conformément aux procédures induites par l'instruction budgétaire M14, il appartient au Comité Syndical de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement 2017.

Compte tenu des projets d'investissement du Pays en 2018 et compte tenu du résultat d'investissement 2017, il est proposé de reprendre le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2017 en section de fonctionnement sur le budget 2018.

Résultat du vote :

Vote pour : 31
Abstention : 0
Vote contre : 0

- IV) PROPOSITIONS BUDGETAIRES 2018

Rapporteur : M. Estève

Le projet de budget primitif 2018 du Syndicat Mixte du PETR Vidourle Camargue s'équilibre :
- en section de fonctionnement à : 472 508.29 €
- en section d'investissement à : 100 667.31 €

Il est proposé de voter par chapitre. La proposition est acceptée à l'unanimité.

	Fonctionnement en €	Investissement en €
Dépenses	<p>Ch. 011 Charges à caractère général : 140 600.89 € Ch. 012 Charges de personnel : 273 700.00 € Ch. 65 Autres charges de gest. courante : 6 500.00 € Ch. 66 Charges financières : 1 000. 00 € Ch. 67 Charges exceptionnelles : 7 000. 00 € Ch. 022 Dépenses imprévues de fonctionnement : 26 000. 00 € Ch. 042 Opération d'ordre entre sections : 17 707.40€ Pour un total de 472 508.29 €</p>	<p>Ch. 20 Immobilisations incorporelles : 63 981. 21 € Ch. 21 Immobilisations corporelles : 35 686.10 € Ch. 45 Opérations pour compte de tiers : 1 000. 00 € Pour un total de 100 667.31</p>
Recettes	<p>Ch. 013 Atténuations de charges : 5 000.00 € Ch. 70 Produits des services : 66 000.00 € Ch. 74 Dotations et participations : 305 836.12 € Résultat reporté : 95 672.17 € Pour un total de : 472 508.29 €</p>	<p>Ch. 10 Dotation fonds divers Réserves : 325.54 € Ch. 45 Opérations pour compte de tiers : 1 000. 00 € Ch. 040 Opération d'ordre entre sections : 17 707.40 € Solde d'exécution positif reporté : 81 634.37 € Pour un total de 100 667.31 €</p>

Résultat du vote :

Vote pour : 31

Abstention : 0

Vote contre : 0

M. Martinez présente les actions portées par le PETR en 2018 :

- **Tourisme : 12 600 €**
 - Prise en charge des déplacements de l'agent Gard tourisme mis à disposition : 1 200 €
 - Sites Remarquable du Goût (SRG) : 600 € (adhésions 2 SRG + aide déplacement 3 salons)
 - Coédition dépliant d'explication de la course camarguaise : 600 € (en partenariat avec FFCC et Gard tourisme)
 - Animation des réseaux touristiques : ambassadeurs éco-tourisme, Vignobles et découverte :
 - 1 000 € (intervenants extérieurs)
 - 3 500 € impression de documents touristiques
 - 3 000 € création de documents touristiques
 - 2 700 € formations / sensibilisation
- **Création d'une exposition patrimoine : 5 200 €**
- **Programmes européens : 23 500 €**
 - Action de communication LEADER : 1 500 €
 - Projet coopération FEAMP : 21 000 €
 - Réalisation d'une étude filière halieutique locale (compris dans l'animation)
- **Projet de territoire : 20 000 €**
- **Club des entrepreneurs : 5 000 €**
- **SIG : 3 500 €**
- **Projet de territoire : 20 000 €**

- V) INDEMNITE ALLOUEE AU COMPTABLE PUBLIC

Rapporteur : M. Estève

Le montant de cette indemnité, révisable chaque année, est calculé par application d'un barème à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre.

Pour l'année 2018, les missions de comptable public seront assumées par M. Hugues LACREU, Payeur Départemental du Gard.

Comme les années précédentes, il est proposé d'accorder une indemnité de conseil au taux de 100 % pour l'exercice 2018.

Pour information l'indemnité 2017 : 242,63€ (hors charges sociales)

Résultat du vote :

Vote pour : 31

Abstention : 0

Vote contre : 0

-VI) PLAFONNEMENT DES ENGAGEMENTS FINANCIERS DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ATTRIBUEES AU PRESIDENT

Rapporteur : M. Estève

Le Comité syndical, par délibération n°2018.02.294 en date du 12 février 2018, a transféré au Président une partie de ses délégations.

C'est le cas de la prise de décision en matière d'emprunt pendant la durée de son mandat, et notamment concernant la gestion de la ligne de trésorerie, aux fins de bonne exécution du budget voté par le Comité Syndical.

Il est proposé de délimiter les attributions confiées au Président en plafonnant le montant des engagements financiers autorisés à 100 000 € en matière d'emprunt et de ligne de trésorerie.

Résultat du vote :

Vote pour : 31

Abstention : 0

Vote contre : 0

- VII) ADHESION AUX RESEAUX DE DEFENSE DES INTERETS LIES AU PETR

Rapporteur : M. Martinez

Il existe en France deux réseaux, LEADER FRANCE et l'ANPP (association nationale des Pays et PETR) auxquels cotisait le Pays dans le cadre de ces missions.

- **L'Association LEADER FRANCE** a pour objet :

Présente au niveau européen grâce à l'association LEADER France a comme premier objectif que le programme européen LEADER perdure sur les futurs programmes européens dans de bonnes conditions (maintien des crédits). Elle s'assure également du bon fonctionnement du programme (lobbying auprès de l'état membre) et aide les GAL(s) (formations collectives)

- **L'Association ANPP** (Association Nationale des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des Pays) a pour objet :

De susciter des initiatives et de regrouper des moyens en faveur des Pays et PETR par un échange permanent d'informations et d'expériences entre les membres. L'association défend l'intérêt d'une politique territoriale auprès du gouvernement (contrat de ruralité, contrats de réciprocité...)

Il est proposé de renouveler en 2018 les adhésions à ces deux réseaux.

Résultat du vote :

Vote pour : 31

Abstention : 0

Vote contre : 0

- VIII) ADHESIONS AUX SITES REMARQUABLES DU GOUT ET PARTICIPATION AUX DEPLACEMENT SUR SALON

Rapporteur : M. Pélissier

Le département du Gard compte à ce jour 4 Sites Remarquables du Goût reconnus par la fédération nationale : AOP Oignon doux des Cévennes, AOP Huile d'olive et Olive de Nîmes, AOP Taureaux de Camargue, Truffe Noire du Pays d'Uzès.

La démarche est animée par des associations locales composées de producteurs, de professionnels du tourisme et des collectivités locales.

Le PETR Vidourle Camargue est concerné par 2 associations : Site Remarquable du Goût « Les prés et les marais de la Tour Carbonnière » Taureau de Camargue, dont il a accompagné la candidature et Site Remarquable du Goût « Les Olivettes du Pays de Nîmes ». Il est proposé d'adhérer aux 2 associations.

De plus, l'association, SRG «Les prés et les marais de la Tour Carbonnière » participe à quelques opérations de promotion organisées par le réseau national : marchés de terroir rassemblant les SRG de France pour la valorisation du terroir de production et la découverte de son produit emblématique. Pour 2018, l'association SRG « Les prés et les marais de la Tour Carbonnière » programme 4 à 5 déplacements sur des régions proches, potentiel réservoir de tourisme de proximité.

Une convention, jointe au rapport, présente les modalités de cet accompagnement soit pour 3 déplacements avec un plafond de 100 €/déplacement pour un total 300 €.

Résultat du vote :

Vote pour : 31

Abstention : 0

Vote contre : 0

**- IX) MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE COOPERATION « GESTION ET VALORISATION DES
RESSOURCES HALIEUTIQUES LOCALES » - PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE
DEPLACEMENT EN ITALIE**

Rapporteur : M. Martinez

Pour rappel, le volet coopération, est un volet obligatoire des programmes européens.

Lors du Conseil syndical du 21/03/2018, le Comité a approuvé le projet de coopération présenté avec le plan de dépenses suivant :

Postes de dépenses	Montants présentés en € TTC
Frais de déplacement	3 850.00
Frais d'hébergement	4 247.00
Frais d'interprétariat	3 492.00
Frais de traduction	6 028.14
Frais protocolaire - Paniers garnis produits locaux	126.60
Frais de conception graphique des outils de restitution	1200.00
Frais d'impression des outils de restitution	174.00
Frais Traiteur Dîner 07/05/18	792.00
Frais Traiteur Déjeuner 08/05/18	500.00
Frais Traiteur Déjeuner 07/05/18 et Dîner 08/05/18	1025.00
TOTAL	21 434.74

Il s'agit aujourd'hui de valider la prise en charge des frais de déplacement en Italie pour la visite d'étude au GALPA Costa Dell Emilia Romagna. Notre délégation est composée de :

- 2 personnes du PETR Vidourle Camargue (dont l'animatrice GALPA Vidourle Camargue)
- 1 technicien et 1 élu de l'Organisation de Producteur du SUD
- 1 technicien de la coopérative La Graulenne
- 1 technicien du Comité Départemental des Pêches maritimes et des élevages marins du Gard
- 7 pêcheurs professionnels
- 1 chauffeur de l'entreprise de transport

Soit 14 membres de délégation.

Le montant total de la prise en charge par le PETR Vidourle Camargue s'établi à 4 247.00 €.

Résultat du vote :

Vote pour : 31

Abstention : 0

Vote contre : 0

**- X) AVENANT AU CONTRE DE RURALITE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES
CONVENTIONS FINANCIERES ANNUELLES**

Rapporteur : M. Martinez

Le Contrat de Ruralité a été instauré par l'état en 2016 pour promouvoir des territoires ruraux dynamiques, innovants et solidaires.

Il se compose de deux éléments essentiels, un contrat cadre et une maquette financière faisant apparaître des opérations réparties sur 6 thématiques prioritaires pour la période 2017-2020. Une négociation annuelle permet d'établir une convention financière par année qu'il revient au Président du PETR de signer pour en permettre l'exécution. Sur le territoire Vidourle Camargue le contrat a été signé le 19 avril 2017, conformément aux règles définies par l'instruction du CGET en date du 23 juin 2016, il prévoit en son article VIII une modification du contrat en cas de création d'un PETR. Le PETR Vidourle Camargue a été reconnu par arrêté préfectoral n°20172612-B3-005 en date du 26 décembre 2017. Il convient de faire un avenant afin que le PETR devienne le porteur principal du Contrat de Ruralité.

Il est donc nécessaire d'autoriser le Président à signer un avenant modificatif du Contrat de Ruralité portant le PETR Vidourle Camargue comme signataire principal du contrat, et d'autoriser le Président à signer les conventions annuelles financières permettant l'exécution du Contrat de Ruralité.

Résultat du vote :

Vote pour : 31

Abstention : 0

Vote contre : 0

QUESTIONS DIVERSES

Présentation de l'avancement des dispositifs contractuels et de l'avancement des programmes européens.

Power-Point de présentation disponible sur le site internet du PETR.

- LES DISPOSITIFS CONTRACTUELS :

- **Le Contrat de Ruralité**

Avenant financier annuel négocié de novembre à février avec les services de l'Etat (départementaux et régionaux). Présentation de la maquette prévisionnelle 2018 le 12 Avril en préfecture.

- **Le Contrat Région**

Objectif de signature d'un contrat cadre pour 4 ans (2018-2021) nouveau soutien de la Région à hauteur de 20 000 € pour la création d'un poste. Un avenant financier annuel sera négocié avec les services de la Région.

- LES PROGRAMMES EUROPEENS : Rappel des principales aides accessibles

- **LEADER**

FA 1 Entrepreneuriat : Aide au commerce de proximité et à la vente en circuits courts

FA 2 Tourisme : Aide pour la création d'activité de loisirs et projet de valorisation du territoire

FA 3 Employabilité : Aménagement et équipement de salle de formation, projets mobilité si enjeux autour de l'emploi

FA 4 Cohésion sociétale et cadre de vie :

1 - Vivre ensemble : Jardins partagés, espaces publics intergénérationnels (avoir plusieurs fonctions dédiées à différentes catégories d'âges, ex parc du foyer de Calvisson), centres sociaux.

2 - Culture : Aménagement technique des locaux dédiés aux écoles de musique, Mise en réseau des bibliothèques médiathèques, Espace des bibliothèques.

FA 5 Patrimoines : Restauration de monuments (dont équipements liés aux traditions taurines camarguaises), mise en valeur du patrimoine immatériel, actions pédagogiques, de valorisation. Gestion par appel à projets uniquement.

- **ATI**

Production et distribution d'énergie provenant de sources renouvelables : Chaufferie biomasse, Froid renouvelable, géothermie, petit éolien et photovoltaïque autoconsommé, réseau de chaleur, solaire thermique, stockage énergie (reste 250 000€).

Efficacité énergétique et gestion intelligente de l'énergie : Eclairage public, éco-rénovation, éco-construction, systèmes de gestions (reste 90 000€).

- **FEADER/FEAMP**

Aides aux entreprises, projet de création ou de développement : Répondre à une des catégories suivantes : Valorisation d'une ressource locale (y compris filière halieutique), Développement d'un procédé innovant, Développement d'un nouveau service de proximité, et éventuellement PME portant un projet créateur d'emplois.

DISCUSSION

M. Péliissier demande si pour tous les programmes LEADER, FEDER, FEAMP il faut un co-financement.

Réponse : Pour LEADER et FEAMP la réponse est oui. Pour FEDER non. A noter que dans le cadre du FEAMP la Région s'est engagée à apporter le co-financement.

M. Reboul précise que pour les fonds ATI (FEDER) il reste un peu plus de 340 000 € non consommés que le PETR risque de perdre faute de projets. Il est donc important que les élus se fassent l'écho de ce dispositif dans les communes et communautés de communes.

IMPACT DES DISPOSITIFS CONTRACTUELS :

Pour 1,50 € cotisé par habitant, 12 € sont attirés sur le territoire du PETR Vidourle Camargue chaque année (Europe, Contrats Etat et Région, hors cofinancements).

Ce chiffre ne valorise pas les financements attirés par les autres missions du PETR :

- Patrimoine (DRAC, Région, Département)
- Tourisme (SPOT Camargue, Wifi territorial)
- Accompagnement ponctuel (ex. : vinaigrerie de Vauvert)

Le Powerpoint de présentation sera disponible sur le site internet du PETR et envoyé aux élus.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Martinez remercie le Comité syndical.

Le secrétaire de séance
Olivier PENIN

Le Président
Pierre MARTINEZ